

## CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 8 juillet 2021 à 10h00

« Prise en compte de l'espérance de vie dans les modèles de simulation des régimes (2<sup>ème</sup> volet) »

### Le dossier en bref

*Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR*

#### **Pourquoi ce sujet ?**

L'espérance de vie est une donnée essentielle pour anticiper les dépenses futures du système de retraite et pour comparer la durée de retraite des générations successives. De nombreux travaux mettent en évidence des disparités importantes d'espérance de vie selon la catégorie socioprofessionnelle des individus. Ce constat a conduit un certain nombre de régimes de retraite à élaborer des tables de mortalité spécifiques qui reflètent au mieux les caractéristiques de leur population d'assurés. Cette séance vise à mieux cerner comment les régimes intègrent cette mortalité différentielle dans leurs modèles de simulation et à vérifier qu'elle ne conduit pas au global à s'éloigner significativement des hypothèses démographiques projetées par l'INSEE.

#### *I. Des espérances de vie spécifiques à chaque régime, en lien avec les caractéristiques de leurs affiliés*

- **Quelle est la mortalité observée des anciens salariés du secteur privé ?** Au régime général, si la mortalité globale des retraités de la CNAV se différencie peu de celle de l'ensemble de la population française, ce constat n'est plus valable lorsque les retraités sont distingués selon le type de pension perçue. Les retraités percevant une pension normale ont en moyenne des espérances de vie supérieures aux bénéficiaires d'une pension pour inaptitude et aux ex-invalides (*documents n°5, 9 et 11*). Les anciens cadres affiliés à l'AGIRC-ARRCO connaissent la mortalité la plus faible du régime alors que les non-cadres ont une espérance de vie proche de celle de la population française (*document n°6*).
- **Quid des anciens fonctionnaires ?** Les retraités de la fonction publique d'État, hors invalides et militaires, ont une espérance de vie plus élevée que celle de l'ensemble de la population française (*document n°7*). L'écart le plus important concerne les emplois de catégorie A et B, qu'ils soient sédentaires ou actifs, ainsi que les militaires officiers pour les hommes. À l'inverse, les invalides et les militaires du rang (soldats et caporaux) connaissent une espérance de vie plus faible que l'ensemble de la population. Dans la fonction publique territoriale et hospitalière, le constat est plus nuancé (*document n°8*). Au global, l'espérance de vie des retraités de la CNRACL est proche de celle de l'ensemble de la population française, légèrement plus élevée pour les femmes et légèrement plus faible pour les hommes. Lorsque sont exclus les retraités percevant une pension pour invalidité, l'espérance de vie des femmes devient plus élevée que celle de l'ensemble des femmes françaises et celle des hommes se rapproche quant à elle de la moyenne de l'ensemble des hommes.

#### *II. Plus de la moitié des régimes élaborent leurs propres tables de mortalité*

- **Quels sont les régimes qui utilisent exclusivement les tables de mortalité de l'INSEE ?** Sept régimes sur les 16 interrogés par le COR utilisent exclusivement les tables de mortalité de l'INSEE dans leur modèle de projection : le régime de retraite de la Banque de France, le FSPOEIE, la CNBF, le régime spécial de la RATP, la CRPEN, l'ENIM et la CNAVPL

(documents n°2 et 2bis). Plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix : la mortalité de leurs affiliés est comparable à celle de la population française ou bien leurs effectifs de retraités sont trop faibles pour élaborer des estimations fiables de mortalité ; il peut également s'agir d'une disposition réglementaire.

- **Quels sont les régimes qui élaborent leurs propres tables de mortalité ?** L'IRCANTEC, la CNIEG, le régime des Mines, la MSA (non-salariés agricoles), la CPRPSNCF, le SRE, l'AGIRC-ARRCO, la CNAV et la CNRACL élaborent leurs propres tables de mortalité en raison de l'écart de mortalité observé par ces régimes. Pour ces régimes, utiliser des tables de mortalité spécifiques permet de mieux mesurer le risque de longévité et d'estimer au plus juste les engagements financiers. Deux approches méthodologiques peuvent être distinguées : un ajustement des tables de l'INSEE par décalage ou une modélisation propre (documents n°2 et 2bis).
- **Comment seraient pris en compte les révisions des hypothèses de mortalité de l'INSEE ?** L'INSEE est amenée à revoir régulièrement ses hypothèses de mortalité de la population. Pour les régimes qui utilisent directement les tables de mortalité de l'INSEE, l'exercice est aisé et rapide car il s'agit d'une simple application du nouveau jeu d'hypothèses. Pour ceux qui élaborent leurs propres tables de mortalité, l'actualisation n'est en revanche pas nécessairement immédiate et peut prendre jusqu'à six mois en raison de la complexité de la méthodologie employée (documents n°2 et 2bis).

*III. La prise en compte d'une mortalité différentielle par les modèles de projection des régimes sous-estimerait très légèrement la mortalité globale des retraités*

- **Comment étudier l'impact de mortalité différentielle sur les projections financières ?** L'analyse de l'impact de la mortalité différentielle des régimes sur les projections est un exercice délicat. L'approche la plus évidente consisterait à comparer, pour une même génération, l'ensemble des retraités encore en vie chaque année à ceux projetés par le modèle de microsimulation Destinie, ce dernier simulant la mortalité selon les hypothèses démographiques de l'INSEE (document n°4). Le fait qu'un retraité puisse être affilié à plusieurs régimes rend toutefois cette comparaison difficile. Pour contourner cette difficulté, il est proposé une approximation à travers une approche par les masses de pension (document n°3). La comparaison de leur évolution au fil des années, pour une génération donnée, avec celles issues de Destinie permet d'évaluer la bonne adéquation des quotients des régimes à ceux de l'INSEE. La comparaison s'effectue sur le régime général (base et complémentaire) et sur les régimes de fonctionnaires (fonction publique d'État et fonction publique territoriale et hospitalière) pour les générations 1950 et 1970.
- **La prise en compte d'une mortalité différentielle par les régimes conduit-elle à s'éloigner au global des hypothèses démographiques projetées par l'INSEE ?** Au global, l'évolution des masses de pensions versées par la CNAV, l'AGIRC-ARRCO, le SRE et la CNRACL, sur la base de leurs hypothèses propres de mortalité, indiquerait une mortalité légèrement inférieure à celle du modèle Destinie (document n°3). L'écart n'est pas tel qu'il pourrait changer l'appréciation que l'on peut porter globalement sur la situation du système de retraite ; il apparaît seulement que les projections COR fondées sur l'agrégation des projections des régimes sont sur ce point « prudentes » par rapport à celles qui ressortiraient de l'emploi du modèle Destinie.